

Nombres de Membres

Afférents au Conseil Municipal: 15 Date de Convocation : 13/05/2014

En exercice : 15

Ont pris part à la délibération : 14

Le **an deux mil quatorze le vingt-et-un du mois de mai à 20 heures 15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick SABIN, Maire.**

Présents tous les conseillers municipaux en exercice : Messieurs SABIN Patrick, BAUDRY Philippe, BERTRAND Frédéric, DIEDA Jean-Claude, DROUHAULT Robert, DUBOS Pierre-Alain, DUFOURCQ Jean-Pascal, RABY André; Mesdames BRUSTIS Anne-Laure, CHAPERON Valérie, DANTHEZ Virginie, DEDIEU Emmanuelle, JULIEN Geneviève, KNITTEL Paulette.

Absents et excusés : Mme EDALITI Nathalie absente.

Procuration : néant

BAUDRY Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le maire, Patrick SABIN, ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande l'annulation du point concernant les panneaux hybrides et le rajout d'un point concernant le sydec pour un groupement d'achat.

2014-014: REMPLACEMENT PERSONNEL INDISPONIBLE

M le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est amené de façon ponctuelle à faire face à l'indisponibilité d'agents de la commune, pour de courtes périodes.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter du personnel temporaire pour assurer le remplacement des personnels indisponibles, dans les cas où il est nécessaire d'assurer la continuité du service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'autoriser M. le, pour la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires temporaires pour assurer le remplacement des agents indisponibles pour une courte durée,
- de charger M le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et leur profil.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

2014-015: RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'ATSEM

Considérant que le poste n'est toujours pas pourvu, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

- de renouveler le contrat pour un an supplémentaire,
- de maintenir la durée hebdomadaire de travail à **35 heures**,
- de maintenir les fonctions de l'agent comme dans le contrat précédent:
Assistance au personnel enseignant pour la réception, animation et l'hygiène des très jeunes enfants.
Préparation et mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants.
Participation à la communauté éducative.

Surveillance des très jeunes enfants dans les cantines.
Missions d'animation dans les accueils de loisirs.

2014-016: CREATION CAE ADMINISTRATIF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE de créer un poste d'agent administratif dans le cadre d'un contrat d'aide à l'embauche (CAE,)
- PRECISE que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable,
- PRECISE que le contrat de travail est fixé à 20 heures par semaine,
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi Landes pour ce recrutement,
- PRECISE que notre collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales,

2014-017: AVENANT HONORAIRES GEOMETRE – LOTISSEMENT CAPCOS

Vu la délibération 2012-025 autorisant le redécoupage des lots sur le lotissement CAPCOS tranche II

Vu le travail supplémentaire fourni par le Géomètre M DUPORT Xavier

Vu la proposition d'avenant à la convention du 07 novembre 2007,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- DECIDE d'autoriser M le Maire à signer l'avenant 2 pour un montant de 1 700€ HT

2014-018: VENTE LOT A3 – ZA MOULIN DE HAUT

Vu la délibération 2010-0503B indiquant le prix de vente du lotissement Moulin de Haut soit 7.50€ ht le m²

M RIBEYRON Thibault, artisan et formateur Plâtrier, Gérant de la société civile immobilière DOMUS souhaite acquérir un lot dans la ZA « Moulin de haut », le lot A3 correspond à ses besoins.

LOT	surface	HT	TVA	TTC
A3	2 501m ² environ	18 757.50	3 751.50	22 509.00

Le conseil municipal décide :

- de donner tout pouvoir à M le Maire pour effectuer les démarches nécessaires afin de signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à cette vente.

2014-019: DEMANDE AIDE A LA RECONSTITUTION

Dans le cadre des aides allouées par le Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, notre commune sollicite une subvention pour réaliser les travaux de reconstitution des parcelles forestières dévastées par la tempête Klaus du 24 janvier 2009.

Après étude du dossier par l'ONF, M le Maire propose le projet de reconstitution dont les caractéristiques sont les suivantes :

- La surface à reconstituer est de **43,27** ha
- Parcelles cadastrales : **territoire de la commune d'ESCOURCE, section D, parcelles n° 121, 123 partie, 310 partie, section E, parcelles n° 53 partie, 69 partie, 72, 73 partie, 74 partie, 86 partie, section F, parcelle n° 7 partie, section R, parcelle n° 12 partie.**
- Montant de la demande d'aide : **55 547,92** Euros

Le coût forfaitaire des travaux s'élève à **69 434,90** Euros et le montant de l'aide financière, représentant 80 % de la dépense subventionnable, sera au maximum de **55 547,92** Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de reconstitution sur une surface de **43,27** ha,
- d'approuver les nouvelles conditions de financement par le Plan de Développement Rural Aquitain
- de déposer un dossier de demande d'aide auprès de la DDTM pour un montant de **55 547,92** Euros,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dépôt de ce dossier,

- de désigner l'ONF comme Assistant Technique à Donneur d'Ordre (ATDO)
 - pour la constitution de ce dossier,
 - pour la réalisation du chantier, le suivi du dossier de demande d'aide (déclaration de commencement des travaux, demande d'acompte et de solde),
- d'inscrire à son budget les sommes prévues en autofinancement si cette aide est allouée à la commune.

2014-020: CCID

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Vu l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011,

Vu l'article 1650 modifié par LOI n°2011-1978 du 28 décembre 2011 - art. 44 (V),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms:

	Nom et Prénom	Date de naissance	Profession ou qualité	Adresse
	TITULAIRES			
Mme	POULAIN Michèle	02/07/1952	Retraitée	40210 ESCOURCE
M	NADAU Marcel	06/05/1947	Retraité	40210 ESCOURCE
M	BAUDRY Philippe	04/08/1954	Employé SIVOM	40210 ESCOURCE
Mme	LAMBERT Claudine	19/11/1956	Chef d'entreprise	40210 ESCOURCE
M	COLIN Jean -Pierre	05/03/1947	Retraité	40210 ESCOURCE
M	DUPORT Guy	28/03/1962	Sylviculteur	40210 LUË
M	SOURBE Alain	27/09/1949	Retraité	40210 ESCOURCE
Mme	VERMARE Justine	15/12/1987	Coiffeuse	40210 ESCOURCE
M	ROLLAND Philippe	25/10/1954	Retraité	40210 ESCOURCE
Mme	RAMIREZ Rosa	23/12/1947	Retraitée	40210 ESCOURCE
Mme	MESPLEDE Martine	17/05/1961	Aide à domicile	40210 ESCOURCE
Mme	SERRES Nicole	07/06/1944	Retraitée	40210 ESCOURCE
	SUPPLEANTS			
M	DUPORT Jean-Louis	08/11/1965	Sylviculteur	40200 PONTENX les Forges
M	CAMPET Guy	31/08/1944	Retraité	40210 ESCOURCE
M	CHIBRAC Jean	30/03/1949	Agriculteur	40210 ESCOURCE
M	FOREST Pierre-Hugues	21/02/1971	Prof EPS	40210 ESCOURCE
Mme	SPELL Marie-Hélène	02/10/1946	Retraitée	40210 ESCOURCE
M	BELAUNZA Fabrice	10/09/1974	Chef d'entreprise	40210 ESCOURCE
M	PIAU Gilbert	19/08/1955	Chef d'entreprise Retraité	40210 LABOUHEYRE
Mme	JULIEN Geneviève	23/11/1946	Retraitée	40210 ESCOURCE
Mme	LACROTTE Eliette	02/02/1951	Retraitée	40210 ESCOURCE
M	BARBE Siegfried	05/06/1943	Retraité	40210 ESCOURCE
M	CASSAGNE Jean-Pierre	17/08/1949	Retraité	40210 ESCOURCE
Mme	LASSERRE Arlette	25/11/1940	Retraitée	40210 ESCOURCE

2014-021: CREDIT BAIL PHOTOCOPIEUR

M. le maire présente le devis de la société BTS pour le renouvellement du photocopieur. Il apparaît que la commune peut bénéficier d'un photocopieur plus rapide pour un cout IDENTIQUE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le maire à signer le contrat de crédit-bail avec la société BNP-PARIBAS LEASE GROUPE
- A percevoir le remboursement de la somme de 439.20, loyer du 2^{ème} trimestre 2014 qui avait déjà été réglé.

2014-022: SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Sur proposition de Monsieur SABIN, Maire, et, après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide d'octroyer, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, les subventions suivantes:

	Subv accordée en 2013	Subv demandée pour 2014	Montant accordé
AAPPMA	250	-	250
ACCA	400	-	400
<i>ADMR Labouheyre</i>	380	-	380
<i>AEAL</i>	50	-	50
Ateliers de Jurman	500	400	400
Boule escourçoise	600	1 500	1 400
Comité des fêtes	0	-	-
Drôles	300	600	600
FCE	3500	3 500	3 500
<i>FELIX ARNAUDIN</i>	200	200	200
FIELD TRIAL	450	-	250
FNACA/ARAC	200	-	200
<i>FNATH</i>	150	-	150
Gym volontaire	600	600	600
Lous Lanusquets	180	200	200
Lous Pitchouns	0	-	-

Société musicale	3000	3000	3 000
SPPE	0	0	-
Trèfles en troc	0	-	-
<i>Coopérative scolaire</i>	1900	-	1 900
<i>USEP</i>	400	-	400
TOTAL	13 060	6 800	13 880

Il est précisé que le montant de 1400€ pour la boule Escourçoise, inclue une subvention exceptionnelle de 800€. Elle est destinée à l'achat de matériaux pour équiper leur local.

2014-023: SYDEC ADHESION AU GROUPEMENT ACHAT COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Vu que la commune d'Escource a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune d'Escource au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur SABIN, Maire, et, après avoir entendu son exposé, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- l'adhésion de la commune d'Escource au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- de mandater les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, pour solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,

- d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Escource est partie prenante
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune d'Escource est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Divers

CAMPS:

Deux camps sont prévus : un pour les 6/11 ans (voile à Sanguinet, 150€ pour 5 jours) et un second pour les adolescents (Walibi pendant 3 jours 90 €).

Les extérieurs à Escource devront payer le prix coutant, à savoir 300€ pour les plus jeunes et 250€ pour les ados (à vérifier avec PS). Le coût réel final pour la commune sera légèrement supérieur à 1500 €.

Une partie de ces séjours est financée par une partie des bénéficiaires d'un loto du Cœur sur la main et, par le loto des Drôles.

Voirie : M Bertrand a reçu un mail pour une demande d'autorisation de passage en convoi exceptionnel de 74 tonnes sur la voie parallèle à l'A63. Il s'avère que les dimensions du convoi sont trop importantes pour être envisagée.

Ecole: - l'école maternelle est infestée de termites. 2 entreprises ont été consultées.

- Isolation de la véranda de la maternelle : 25000€ environ à prévoir
- Primaire : le préau a été sécurisé. Les travaux seront effectués en aout

Forage de secours de bouheben: l'Hydrogéologue a effectué une étude afin d'envisager sa réouverture. Une enquête publique devrait avoir lieu en septembre.

La commune avait pour projet de remettre en route l'ancien forage tombé en désuétude afin de sécuriser l'accès en eau de ses administrés. Or, un hydrogéologue a remis en question cette réactivation pour des questions de salubrité de nappe phréatique...

Sanitaires publics : Le chantier est terminé et les sanitaires seront opérationnels la semaine prochaine.

Culture/communication : Mme Dedieu a souligné l'importante activité que la commune avait connue ces derniers temps : lectures théâtrales et, Printemps des poètes. Elle a rappelé que la médiathèque était avant tout un lieu de rencontres et d'échanges et qu'il ne fallait pas hésiter à franchir le seuil de ce lieu moderne, chaleureux et dynamique. Elle a rappelé aussi la mise en place de la Fête de la Musique le 20 juin.

- Médiathèque : agent titulaire en maladie depuis 02/2013 remplacée temporairement pour l'organisation des animations et l'ouverture avec la bénévoles

Tourisme:

La commune et notamment la commission tourisme envisagent de tracer des parcours de randonnées. Ils seront balisés et équipés par le conseil général après la signature de la convention. Paule Knittel se charge de toutes les démarches et propose au conseil une marche de reconnaissance du parcours.

Repas des fêtes locales: Jc Dieda rappelle que le repas est programmé pour le 13 juillet.

Rien ne restant à l'ordre du jour Monsieur le Maire déclare la session close.

Séance levée à 22H20

Le maire



Le secrétaire



Les Conseillers Municipaux



